

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_059_CC_34
*Avenant relatif à la prolongation du
contrat de délégation de service public de
gestion du camping de l'Hermitage*

Nombre de votants : 35

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel
CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne
CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine
BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal
AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri
GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean
MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE
- M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain
BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON -
M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M.
Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL -
M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 059 CC 34 : AVENANT RELATIF À LA PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DU CAMPING DE L'HERMITAGE

Le Président de séance expose :

1. Le contexte

Inauguré en décembre 2012, le Territoire de l'Ouest a confié la gestion du camping intercommunal de l'Hermitage à la SPL Tamarun, dans un premier temps par voie de contrat de prestations intégrées de type régie intéressée entre 2012 et 2016, puis par un contrat de quasi-régie sous la forme d'une délégation de service public, pour une durée de 8 ans, du 1er septembre 2016 au 31 août 2024.

Par voie d'avenant n°8 validé au conseil communautaire du 11 juillet 2024, le contrat a été prolongé jusqu'au 31 août 2025.

2. Un renouvellement de contrat de Délégation de Service Public à mettre en phase avec la rénovation lourde des équipements

Par délibération n°2024_026_CC_1, le Conseil Communautaire du 25 mars 2024 a validé le principe de recourir à nouveau à une délégation de service public pour la gestion du camping de l'Hermitage, confié à la SPL Tamarun par contrat in-house de quasi-régie.

Dans le cadre de cette procédure, la SPL Tamarun a soumis une offre et des négociations ont été menées. La SPL a indiqué que l'exploitation des équipements confiés et la politique de commercialisation des hébergements touristiques pouvaient difficilement être améliorés. L'état dégradé des bungalows est indiqué comme problématique.

Afin de tenir compte de cette problématique, le Territoire de l'Ouest propose de prolonger le contrat actuel afin de couvrir la période de réalisation des travaux de rénovation lourde à mener par les services du Territoire de l'Ouest.

Le planning prévisionnel de ces travaux est le suivant :

- Etude de programmation des travaux de rénovation lourde et d'amélioration des équipements et bâtiments du camping intercommunal de l'Hermitage dans une perspective d'obtention de labellisation écoresponsable : réalisée en 2023 – 2024
- Etudes de maîtrise d'œuvre (MOe) : 2025 – 2026 (la consultation a été publiée le 28/07/2025)
- Travaux : 2026 – 2027 – avec une livraison escomptée au quatrième trimestre 2027

Afin de tenir compte de ce planning prévisionnel, il est proposé de prolonger le contrat de DSP en vigueur pour une durée de 28 mois, soit du 01/09/2025 au 31/12/2027. Cela devrait permettre aux travaux d'être réalisés et de démarrer un nouveau contrat sur une année calendaire au 1er janvier 2028.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 12/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 10/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 6 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'avenant n°9 de prolongation de la délégation de service public (DSP) pour la gestion du camping de Hermitage avec la SPL Tamarun, fixant la fin du contrat au 31 décembre 2027 ;

- AUTORISER le Président à signer l'avenant correspondant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président